



QUALITE DE L'EAU
Composition type de l'eau distribuée dans la zone de distribution :

[ZCILE29] Puits d'alimentation de la Prison de Lantin (CILE)

A. Qualité bactériologique

Toutes les analyses des indicateurs de pollutions bactériologiques (E.coli, Entérocoques intestinaux, Coliformes, Clostridium perfringens) sont conformes.

B. Traitement :

physico-chimique et chloration

C. Paramètres chimiques

Paramètre	valeur représentative ^{(1) (4)}	valeur paramétrique	unité	valeurs de l'année ⁽³⁾
Aluminium ⁽²⁾	<2,5	≤200	µg/l	2025
Antimoine	<0,15	≤10	µg/l	2025
Arsenic	<0,50	≤10	µg/l	2025
Benzène	<0,2	≤1	µg/l	2024
Benzo (a) pyrène	<0,002	≤0,010	µg/l	2024
Bore	0,02	≤1,5	mg/l	2025
Bromates	<1,0	≤10	µg/l	2024
Cadmium ⁽²⁾	<0,10	≤5	µg/l	2025
Chlorates	0,1427	≤0,25	mg/l	2024
Chlorites	<0,001	≤0,25	mg/l	2024
Chrome (total) ⁽²⁾	1,7	≤25	µg/l	2025
pH in-situ ⁽²⁾	7,19	6,5<pH<9,5	unités pH	2025
Cuivre ⁽²⁾	0,036	≤2	mg/l	2025
Cyanures (totaux)	<5,0	≤50	µg/l	2024
1,2 Dichloréthane	<0,2	≤3	µg/l	2024
Dureté totale calculée ⁽²⁾	47,64	--	°Fr	2024
Fluorures	0,102	≤1,5	mg/l	2024
Plomb ⁽²⁾	0,8	≤10	µg/l	2025
Mercure	<0,100	≤1	µg/l	2025
Nickel ⁽²⁾	<1,0	≤20	µg/l	2025
Nitrates	51,94	≤55 ⁽⁵⁾	mg/l NO3	2025
Nitrites	<0,020	≤0,5	mg/l NO2	2025
Perchlorates	6,02	≤15	µg/l	2024
Pesticides et métabolites pertinents tels que définis au Code de l'Eau	tous ≤0,10	≤0,10	µg/l	
Pesticides totaux *	0,146	≤0,50	µg/l	2024
somme PFAS (20) *	0,008	≤0,1	µg/l	2024
somme PFAS (4) *	0,004	--	µg/l	2024
Acide trifluoroacétique (TFA)	<0,050	--	µg/l	2024
HAP somme (4) *	0	≤0,10	µg/l	2024
Selenium	0,88	≤20	µg/l	2025
Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène (Somme des concentrations des paramètres spécifiés) *	2,7	≤10	µg/l	2024
Trihalométhanes (total) *	2,0	≤100	µg/l	2024
Uranium	1,53	≤30	µg/l	2025





QUALITE DE L'EAU
Composition type de l'eau distribuée dans la zone de distribution :

[ZCILE29] Puits d'alimentation de la Prison de Lantin (CILE)

D. Paramètres indicateurs

Paramètre	valeur représentative ⁽¹⁾ (4)	valeur paramétrique	unité	valeurs de l'année ⁽⁵⁾
Ammonium	<0,030	≤0,5	mg/l NH4	2025
Chlorures	54,20	≤250	mg/l	2024
Conductivité in-situ	880	≤2500	μs/cm à 20°C	2025
Fer ⁽²⁾	<10	≤200	μg/l	2025
Manganèse ⁽²⁾	0,5	≤50	μg/l	2025
Oxydabilité (KMnO4)	<0,09	≤5	mg/l O2	2024
Sulfates	90,97	≤250	mg/l	2024
Sodium ⁽²⁾	18,91	≤200	mg/l	2025
Calcium ⁽²⁾	167,4	≤270	mg/l	2025
Magnesium ⁽²⁾	17,2	≤50	mg/l	2025
Turbidité in-situ	<0,30	≤4	NTU	2025
Chlore libre résiduel in-situ	80	≤250	μg/l	2025
Phosphore total.	0,059	≤1	mg/l	2025
Potassium	2,27	Aucun changement anormal	mg/l	2025

Les résultats des paramètres analysés ci-dessus répondent aux normes reprises dans le Code de l'Eau – Art. D183, annexe XXXI.
Les analyses ayant servis à la constitution de ce document sont réalisées par des laboratoires accrédités selon le référentiel EN ISO 17025.

- (1) Les valeurs communiquées représentent les médianes relevées au robinet des consommateurs durant l'année mentionnée dans la dernière colonne. Elles peuvent être soumises à des variations en fonction de l'évolution naturelle de l'eau brute ou en fonction du mélange (lorsque plusieurs ressources sont indiquées dans la nature de la zone de distribution en en-tête) ou en cas de travaux de maintenance sur le réseau.
- (2) Les résultats de ces paramètres peuvent être influencés par la nature des installations intérieures et/ou la présence d'un système d'adoucissement.
- (3) Année prise en compte en fonction des derniers résultats disponibles
- (4) Le signe «(x)» signifie que la valeur est inférieure à la limite de quantification des appareils de mesure.
- * Une valeur « 0 » ou "non quantifié" signifient que tous les paramètres individuels affichent des concentrations inférieures aux limites de quantification de la méthode. Pour les PFAS, la limite de quantification est en général de 0,001 μg/l
- (5) Dérogation temporaire jusqu'au 15 septembre 2025 pour la valeur paramétrique nitrates à 55 mg/l en application de l'arrêté Ministériel du 05/03/2025

